

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AFR 16/7991/2018

AILRC-FR

13 mars 2018

ONU. Amnesty International appelle le Burundi à libérer immédiatement et sans condition des prisonniers d'opinion

Déclaration prononcée au cours du Dialogue interactif groupé sur le Burundi lors de la 37^e session du Conseil des droits de l'homme

Comme l'a concédé le ministre des Droits de l'homme, Martin Niyabandi, au cours de l'Examen périodique universel du Burundi en janvier dernier, le pays est au bord d'un « tournant majeur et décisif de son histoire » avec un référendum sur la révision de la Constitution prévu en mai 2018. Amnesty International estime qu'une décision nationale aussi cruciale doit être prise dans un contexte où le droit à la liberté d'expression (notamment l'accès à l'information), d'association et de réunion pacifique soit pleinement respecté et protégé et où un véritable débat puisse exister sans crainte de représailles.

Il est donc extrêmement inquiétant de voir que la répression continue de s'exercer contre toutes les formes de dissidence. Depuis le début de la crise politique en 2015, Amnesty International n'a pas cessé de tirer la sonnette d'alarme au sujet de cette situation. Le mois dernier, Amnesty International a reconnu cinq défenseurs des droits humains burundais comme prisonniers d'opinion. Germain Rukuki et Nestor Nibitanga ont été inculpés d'« atteinte à la sûreté de l'État ». Le 8 mars 2018, trois autres défenseurs des droits humains, Emmanuel Nshimirimana, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana, ont été condamnés à 10 ans d'emprisonnement pour le même chef d'accusation. Le verdict a été rendu quatre jours avant la date prévue, en l'absence des accusés et de leur avocat. Amnesty International appelle les autorités à libérer immédiatement et sans condition ces cinq défenseurs des droits humains, détenus uniquement en raison de leurs activités en faveur des droits humains.

Le Burundi ayant appuyé la résolution du Conseil appelant le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) à envoyer une équipe de trois experts dans le pays, il est regrettable qu'un accord sur le statut de la mission du HCDH n'ait pas encore été signé après une période de six mois et que le Burundi refuse toujours de coopérer avec la Commission d'enquête.

Amnesty International appelle le Burundi à permettre à tous les observateurs des droits humains internationaux et régionaux concernés, y compris la Commission d'enquête, d'avoir un accès libre et total à toutes les régions du pays.

Complément d'information

Dans le cadre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, Amnesty International a prononcé la déclaration orale ci-dessus le 13 mars 2018 lors du Dialogue interactif groupé avec la Commission d'enquête sur le Burundi et autour du compte-rendu oral du haut-commissaire aux droits de l'homme sur la situation récente au Burundi. Amnesty International a précédemment soumis une communication en vue de l'Examen périodique universel sur le Burundi qui a eu lieu le 18 janvier 2018 : <https://www.amnesty.org/en/documents/ior40/7539/2017/en/>. Le 13 février 2018, Amnesty International a publié une déclaration publique appelant les autorités burundaises à libérer immédiatement et sans condition cinq prisonniers d'opinion : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr16/7887/2018/fr/>